

SDRIF-e - Enquête publique

En mars 2022, La Région Île-de-France a lancé la révision de son Schéma directeur environnemental (SDRIF-E), qui détermine l'aménagement du territoire pour les 12 millions de Franciliens qui y vivent d'ici à 2040. Cette démarche se fait sur la base d'une large concertation et en mettant l'accent sur les problématiques environnementales.



© ?

Dès le 1er février, participez à l'enquête publique !

L'enquête publique sur le projet de SDRIF-E se déroulera du jeudi 1er février 2024 à 9h jusqu'au samedi 16 mars 2024 à 12 heures, dans près de 160 communes lieux d'enquête correspondant aux chefs-lieux de cantons franciliens et aux arrondissements parisiens.

Le SDRIF-E c'est quoi ?

Concrètement, le SDRIF-E a pour objectif :

- D'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles,
- De déterminer la localisation des grandes infrastructures de transports et des grands équipements,
- De favoriser le rayonnement international de la région.

Infos pratiques

Toutes les informations sur :

www.registre-numerique.fr/sdrif-e

[PDF](#)